

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Mars 1875.

Chronique générale.

LES GROUPES.

Après la constitution d'un ministère, qui viendra bien un jour ou l'autre, les questions politiques vont se rouvrir à la Chambre. La majorité pourra varier souvent et même changer de place suivant les questions engagées. Ainsi M. de Broglie et ses amis ne pourront pas voter toujours avec M. Gambetta et les siens. Il faut donc s'attendre à voir encore de singulières évolutions, où les manèges parlementaires joueront un grand rôle.

La tactique sera assez compliquée, vu le nombre des divers groupes. Pour que nos lecteurs puissent la suivre facilement, nous croyons devoir leur rappeler les neuf ou dix réunions qui se partagent l'Assemblée.

Les gauches se divisent en trois groupes : 1° L'Union républicaine, qu'on appelle ordinairement extrême gauche, et que préside M. Henri Brisson ;

2° La Gauche républicaine, soit gauche modérée, que préside M. Albert Grévy, et où siègent MM. Jules Favre et Jules Simon ;

3° Le Centre gauche proprement dit que préside M. Corne ;

Les droites se divisent aussi en trois groupes principaux :

1° Le groupe des Cheval-légers, qu'on appelle extrême droite et que préside M. de La Rochette ;

2° Le groupe Colbert, présidé par M. de Kerdrel ;

3° Le Centre droit, présidé par M. Bocher. Voilà six groupes très-distincts, auxquels il faut adjoindre celui de l'Appel au peuple qui représente à la Chambre le parti bonapartiste.

Entre ces divers partis, connus depuis longtemps, se sont formées de nouvelles réunions sous l'empire des divergences politiques, et que nous devons mentionner pour compléter cette revue de l'Assemblée.

Ainsi, il existe un quatrième groupe à droite qui, sans couleur politique bien déterminée, représente les intérêts de conservation sociale. C'est la Réunion Pradié qui a pris le nom d'Union conservatrice et qui s'est grossie dernièrement de tous les dissidents du centre droit qui n'ont pas voté les lois constitutionnelles. Ce groupe, fondé jadis par M. Pradié, est présidé aujourd'hui par le général Changarnier.

C'est le huitième groupe que nous comptons.

Enfin, entre les droites et les gauches, il en existe un neuvième, qui s'est fondé au moment où s'ouvrait le débat constitutionnel, c'est le Groupe Lavergne-Wallon, qui n'a pas d'autre nom que celui des personnages qui l'ont formé.

On a beaucoup parlé dans le temps du groupe Casimir Périer. Nul ne sait s'il existe encore. Nous croyons qu'il s'est fondu dans le centre gauche et dans le groupe Lavergne. Mais enfin, s'il vient à se reformer, il constituera un dixième groupe dans la Chambre.

Il faut donc compter dans l'Assemblée actuelle neuf ou dix groupes différents, et c'est avec ces éléments si divers qu'il

faut manœuvrer pour conserver une majorité.

Il est évident qu'un Parlement aussi émiétté ne peut offrir ni une grande force ni des conditions durables de vie. Le bon sens public, qui ne comprend que les idées simples, n'admet pas ces distinctions de nuances : il ne saisit que les divisions de partis. Ainsi trois groupes seulement sont logiques : celui des Cheval-légers, qui représente la Monarchie, — celui de l'Union républicaine, qui représente la République, — et celui de l'Appel au peuple, qui représente l'Empire.

Pour les autres, ce sont des questions de nuance qui échappent au public et auxquelles les trois quarts de la France ne comprennent rien.

**

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Nous lisons dans l'Univers, sous la signature de M. Louis Veullot :

« Voilà que décidément, dit-on, M. Buffet renonce. Il n'en peut plus, il n'en veut plus. Il a durement parcouru la série des avortements et des mécomptes. Comme le maréchal avait besoin de lui pour le cabinet, il avait besoin, lui, de M. Bocher pour l'intérieur. M. Bocher à l'intérieur était la clef de voûte du cabinet. M. Bocher manquant, M. Buffet a eu le pressentiment qu'il manquerait.

« Néanmoins, faisant preuve de cœur, il en a tâté d'autres, continuant de se tâter lui-même et de ne pas se saisir. Il a vu M. Dufaure, M. le duc d'Audiffret, M. Chose, M. Machin, M. Un tel et la foule des messieurs On-ne-sait-qui. On a beaucoup causé, beaucoup combiné. Rien ! Avec les républicains accentués, cela s'est passé comme dans les jeux du premier âge : Que me donneras-tu ? — Un beau rien tout neuf, dans un plat d'argent. Ils ont craint que l'argent ne fût que du plaqué. La chose ne s'est pas mieux arrangée avec les MM. On-ne-sait-qui et autres. Ou ils n'ont pas voulu de M. Buffet, ou M. Buffet, tout considéré, n'a pas voulu d'eux. Les vraies causes sont encore inconnues, mais les vrais effets le sont trop.

« Le public rit, s'impatiente et forge des mots : Buffet, défait, refait, surfait, mal fait. Mais cela n'avance pas l'affaire, et toujours rien de fait. Franchement, c'est trop risible et pas assez gai. Comment ! plus même de ministres ! Qui l'eût voulu croire, et que cela paraîtrait un malheur ? Ces mêmes hommes, qui n'ont pas craint de nous bousculer dans le char-à-bancs de la République, craignent maintenant de se compromettre en grimpaient sur le siège. C'est donner une étrange preuve de la nécessité et de la popularité de l'institution.

« On comprend toutefois les hésitations de leur prudence ; mais il y fallait songer et le dire. A présent cette prudence est tardive. Il convient à cette heure, de s'exécuter. Compromettez-vous, exposez-vous, soyez malades, mourez ; mais d'abord soyez ministres ! Le vin est tiré, il faut le boire. Allez, messieurs, du courage ; souvenez-vous de votre zèle au grand jour du dernier février. Comme vous montâtes à la tribune, grimpez au ministère. Hop ! hop ! messieurs ! hop-là !

« Et vous, monsieur Buffet, l'aigle des Vosges illuminées, homme né pour le portefeuille et formé à ce rôle par une si persévérante escrime, que l'aventure, au moins, vous fasse comprendre l'inconvénient de

de n'avoir pas de syllabus ou d'en avoir deux.

« Un syllabus (un seul !), et vous dormiriez en paix, quel que soit le sort.

« Ceux qui ont un syllabus (un seul !) dorment et se sentent honorés. »

**

La troisième délibération de la loi sur les cadres de l'armée a commencé à l'Assemblée nationale. Jusqu'à présent, on s'était contenté d'examiner la loi au point de vue militaire, sans s'inquiéter du point de vue financier. Ce nouvel élément de discussion va se trouver introduit dans le débat, grâce au rapport que l'amiral La Roncière Le Noury vient de présenter à ce sujet, au nom de la commission du budget.

Il paraît que les divers amendements acceptés au cours de la précédente délibération entraîneraient un surcroît de dépenses de 60 millions.

D'autre part, la Commission de réorganisation de l'armée propose elle-même des économies résultant de certaines modifications de détail qu'elle demande d'introduire dans la loi.

Cette troisième délibération, comme on le voit, ne sera pas une simple formalité, et présentera au contraire un vif intérêt. Ce débat sera décisif au point de vue de l'organisation militaire du pays.

**

Le ministre de la justice vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux :

« Paris, le 28 février.

« Monsieur le procureur général,

« A diverses époques, et surtout dans la période troublée qui a suivi le 4 septembre, certains ouvrages irréguliers et immoraux destinés aux populations des campagnes ont reçu l'estampille du colportage, et cette estampille a été quelquefois renouvelée, sans nouvel examen, sur le vu d'un exemplaire précédemment estampillé.

« Pour remédier à cet état de choses, le ministère de l'intérieur a décidé, à la date du 12 mai 1874, qu'il serait procédé graduellement, et dans la limite du possible, à une révision générale des estampilles accordées. En conséquence, MM. les préfets ont été invités à transmettre à Paris des exemplaires de toutes les publications pour lesquelles on leur demanderait la concession ou le renouvellement de l'estampille.

« Si ces publications peuvent être autorisées, elles leur seront renvoyées marquées d'un nouveau timbre de la Seine portant la date de 1874. L'exemplaire ainsi estampillé doit leur servir de type, et ils ont pour instruction de refuser l'estampille à tous ceux qui n'y seraient pas exactement conformes. J'ajoute qu'il est recommandé à MM. les préfets de se servir d'un timbre portant, comme celui du ministère de l'intérieur, le millésime de 1874.

« La révision dont il s'agit n'a pas encore pu s'opérer complètement, et je suis informé qu'il circule toujours des ouvrages revêtus des anciennes estampilles. Celles-ci n'ont pas été annulées d'une manière générale, et en considération des intérêts privés de la librairie, sauf dans les cas graves et exceptionnels, on a laissé les libraires écouter les publications antérieurement autorisées.

« Il importe cependant de mettre un terme le plus tôt possible à des abus qui ont justement ému l'opinion publique. J'appelle

donc votre vigilante attention sur le colportage des écrits anciennement estampillés, dont la circulation vous paraîtrait ne pas devoir être tolérée, même provisoirement. Je vous prie de me les signaler d'urgence, de manière que je puisse, de mon côté, s'il y a lieu, demander à mon collègue de l'intérieur l'annulation immédiate de l'estampille. Votre concours peut être des plus utiles pour l'accomplissement d'une œuvre qui intéresse si directement l'ordre social, et je compte à cet égard sur toute votre sollicitude.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice,

« A. TAILHAND. »

**

Le Libéral de l'Est a été suspendu pour quinze jours, par arrêté du duc d'Aumale dont voici le texte :

« Le général de division commandant le 7^e corps d'armée,

« Vu les décrets des 24 juillet et 8 août 1870, qui ont déclaré en état de siège le département du Haut-Rhin et les départements compris dans la 7^e division militaire ;

« Faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 9 de la loi du 9 août 1849 ;

« Considérant que, dans son numéro du 4 mars 1875, le journal le Libéral de l'Est, imprimé à Belfort, a publié un sonnet, signé Charles Pitou, qui contient des outrages adressés à une nation étrangère ;

« Considérant que de semblables écrits, répandus par la presse dans une ville frontalière, sont de nature à troubler les relations pacifiques que le peuple français entretient avec les peuples voisins ;

« Arrête :

« La publication du journal le Libéral de l'Est est interdite pendant quinze jours dans le territoire de Belfort, ainsi que dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

« MM. l'administrateur du territoire de Belfort, les préfets du Doubs et de la Haute-Saône sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

« Au quartier général de Besançon, le 5 mars 1875.

« Signé : H. D'ORLÉANS. »

Cette « nation étrangère » est la Prusse.

**

On a annoncé que M^{me} la duchesse Decazes allait recevoir le grand cordon de l'ordre de Marie-Louise. Citons, à ce sujet, quelques lignes historiques empruntées à Paris-Journal :

« Cet ordre fut fondé par le roi Charles IV en 1792, et porta le nom de son épouse, Marie-Louise de Parme. Il fut destiné à récompenser les dames charitables, et l'un de ses statuts porte : que chaque mois une dame titulaire devra faire une visite au moins dans les hôpitaux, et faire dire des messes pour les titulaires de l'ordre décédés.

« L'ordre de Marie-Louise confère la noblesse aux dames étrangères qui le reçoivent. En France, nous pouvons citer M^{me} Thiers, duchesse de Sesto et Emile Ollivier, qui sont revêtues de cette haute distinction.

« Le ruban de Marie-Louise est blanc moiré, avec deux liserés bleus. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Les journaux allemands attribuent maintenant à l'Encyclique la détermination prise par M. de Bismark de remplacer par un congé de neuf mois son projet de retraite.

Il est, en effet, d'une complète évidence que le prince chancelier ne pouvait se retirer sous sa tente au moment où la lutte avec le clergé devient pour le gouvernement plus embarrassante et plus grave qu'elle ne l'avait jamais été.

Cette crise, dont il serait difficile de prévoir le résultat, passionnerait, dit-on, les ultramontains Alsaciens et Lorrains de manière à inquiéter M. de Bismark. On rattache à ces prétendues dispositions des catholiques d'outre-Rhin et Vosges, l'entrevue récente qui a eu lieu entre le chancelier de l'empire et le président de l'Alsace-Lorraine.

Il y a dans cette nouvelle une part d'exagération. L'irritation du clergé pourrait néanmoins exercer une notable influence sur l'élection des membres de l'Assemblée consultative de l'Alsace-Lorraine, qui aura lieu le 15 avril, au sein des conseils d'arrondissement, investis de cette mission par le rescrit impérial.

On a cessé de s'occuper depuis quelque temps du voyage en Italie de l'empereur Guillaume. Mais, en revanche, la visite de François-Joseph à Victor-Emmanuel paraît être positivement décidée.

L'empereur d'Autriche fera d'abord une tournée en Dalmatie, et de là il s'embarquera pour Brindisi, où le roi d'Italie ira le recevoir.

Le chef de l'empire austro-hongrois partira de Vienne à la fin de ce mois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est après-demain vendredi qu'aura lieu le grand concert, offert par la musique des sapeurs-pompiers, en faveur des pauvres de notre ville.

Dans cette soirée, M^{me} Derasse et M. Marck, dont le talent répond au désintéressement, se feront applaudir de nouveau. M. Marck est accompagné de plusieurs artistes de sa troupe, M^{me} Martrelli, M. Géraizer, MM. Martel, Dorlin et Letemple.

Des amateurs et artistes de notre ville ont aussi promis leur généreux concours ; on peut donc compter sur une soirée des plus agréables.

La location est ouverte chez M^{me} Thuau, et nous croyons qu'il est bon de se hâter.

Voici le programme de la soirée, qui est des mieux choisis :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° LA FAVORITE, fantaisie (Donizetti), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.
- 2° ANDANTE de quatuor en mi-bémol (Beethoven), pour piano, violon, alto et violoncelle.
- 3° L'AME EN PEINE, romance de Martha (Flotow), chantée par M. GÉRAIZER.
- 4° NOCTURNE pour violoncelle (J. Reuschel), exécutée par M. MARTEL.
- 5° LES RAMEAUX, romance (Faure), chantée par M^{me} DERASSE.
- 6° UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, monologue (Dreyfus), joué par M. Émile MARCK.
- 7° AVE MARIA, sur le 1^{er} prélude de Bach (Gounod), chanté par M^{me} DERASSE, avec accompagnement de piano, orgue, violon et violoncelle.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1° VALENTINE DE MILAN, fantaisie, exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.
- 2° PRIÈRE, mélodie (A. Guilmant), pour violoncelle, exécutée par M. MARTEL.
- 3° Duo de IL TROVATORE (Verdi), chanté par M^{me} DERASSE et M. GÉRAIZER.
- 4° VALSE orchestrée, exécutée par des Amateurs.
- 5° LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique en un acte (Paër). — Distribution : Gertrude, M^{me} MARTRELLI ; Barnabé, M. GÉRAIZER ; Benetto, M. LETEMPLE.
- 6° MARCHÉ (retraite aux flambeaux), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.

40 MARS 1825.

Il y a aujourd'hui cinquante ans que l'Ecole de cavalerie de Saumur a été réorganisée sous le commandement du maréchal de camp marquis Oudinot.

L'article premier de l'ordonnance du roi Charles X, en date du 10 mars 1825, portait :

« L'Ecole d'application de cavalerie, créée par notre ordonnance du 5 novembre 1823, et transférée à Saumur en vertu de notre ordonnance du 11 novembre 1824, prendra la dénomination d'Ecole royale de cavalerie. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 7 mars 1875.

Versements de 75 déposants (10 nouveaux), 11,137 fr. — Remboursements, 3,931 fr. 19 c.

Le maire de la ville d'Angers informe ses concitoyens que le régiment de cuirassiers va commencer incessamment, dans la ville et les environs, des marches et des manœuvres de nuit.

Dans les premiers jours de janvier, la cour d'appel d'Angers a rendu un arrêt qui décidait que les bulletins électoraux ne constituaient pas ce qu'on appelle un écrit, et par suite n'étaient pas soumis au dépôt préalable.

Le ministère public s'est pourvu contre cette décision importante devant la cour de cassation, qui, dans son audience de samedi, a cassé l'arrêt de la cour d'Angers.

On pense que les chambres réunies seront appelées à statuer en dernier ressort sur cette question.

On sait que les sénateurs, d'après les nouvelles lois, doivent être élus par les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissements et un conseiller municipal délégué de chaque commune.

Le nombre total des électeurs s'élève, pour la France et les colonies, au chiffre de 43,567, qui se décompose ainsi :

Députés	736
Conseillers généraux	3,081
— d'arrondissements	3,329
— municipaux	35,217

Voici la répartition pour notre département et les départements limitrophes :

Département de Maine-et-Loire.	
Députés	11
Conseillers généraux	34
— d'arrondissement	45
— municipaux	380
Total	470

Département d'Indre-et-Loire.	
Députés	6
Conseillers généraux	24
— d'arrondissement	29
— municipaux	281
Total	340

Département de la Vienne.	
Députés	6
Conseillers généraux	31
— d'arrondissement	46
— municipaux	300
Total	383

Département de la Vendée.	
Députés	8
Conseillers généraux	30
— d'arrondissement	30
— municipaux	298
Total	366

Département de la Loire-Inférieure.	
Députés	12
Conseillers généraux	45
— d'arrondissement	55
— municipaux	215
Total	327

Département de la Mayenne.	
Députés	7
Conseillers généraux	27
— d'arrondissement	30
— municipaux	274
Total	338

Département de la Sarthe.	
Députés	9
Conseillers généraux	33
— d'arrondissement	38
— municipaux	380
Total	460

INCIDENT DU PROCÈS DE FINFE.

Bridoisin l'a dit : « On est toujours le fils de quelqu'un. » Au moment où M. de Finfe, vicomte de Saint-Pierremont, est renié et repoussé par celle qu'il se plaisait à appeler sa mère, une autre femme se présente qui le réclame pour son enfant.

Elle raconte qu'elle est accouchée, dans la maison de la femme Soumet, en 1847 ; que son enfant fut déposé aux enfants trouvés ; que depuis lors on lui avait dit qu'il avait été adopté par une noble dame, sans

qu'elle eut jamais su exactement quelle était cette personne ; mais en voyant dans les journaux les détails du procès de Finfe, elle a acquis la conviction que son enfant est bien celui qui est en ce moment désavoué par M^{me} de Finfe.

M. de Finfe cesserait donc d'être vicomte de Saint-Pierremont pour devenir le sieur Loison : c'est le nom de cette nouvelle mère.

Un déplorable accident est arrivé, dit le *Publicateur*, à Chaillé-sous-les-Ormeaux (Vendée). Le sieur Pierre Arrivé, meunier, était seul dans son moulin, et voulant sans doute graisser quelque engrenage, a été pris et entraîné par le mouvement de la machine et son corps a été broyé.

Tribunaux.

Police correctionnelle de Châtellerault.

AFFAIRE SIMON BORT.

Il y avait foule le mardi 23 février dans la salle du tribunal de Châtellerault. On allait juger Simon Bort, celui qui avait captivé l'attention publique par deux évasions successives.

Simon Bort est né à Béziers (Hérault) en 1828. Il est donc âgé de 47 ans. C'est un homme petit, au teint brun, aux yeux et à la moustache noirs. Il marche péniblement appuyé sur une béquille depuis l'entorse qu'il a attrapée dans sa seconde évasion.

Il fut condamné pour la dernière fois à Alby, le 13 août 1874. Peu de temps après, il s'évadait de la prison de Montastruc, en forçant les portes et la grille qui le retenaient captif, avec l'anse d'un seau.

Pendant que la gendarmerie était à sa poursuite, Simon Bort, élégamment vêtu, le ruban de la Légion-d'Honneur à la boutonnière, visitait successivement Limoges, Carcassonne, Auch, Bordeaux, Cognac et Poitiers. Il arrivait à Châtellerault le 26 novembre 1874 et descendait chez un logeur en garni auquel il escroquait 40 fr. au moyen d'une liste de souscription en tête de laquelle on lisait :

Avec l'autorisation de M. le Maire de cette ville, une quête sera faite au bénéfice de la veuve Laurest, et de ses cinq enfants en bas âge.

Simon Bort ajoutait que le mari avait eu les deux jambes broyées par suite d'un accident et qu'il venait de mourir.

La liste de souscription contenait déjà les noms de plusieurs personnes. Grâce au ruban de la Légion-d'Honneur que Bort avait l'audace de porter, il put ainsi faire de nombreuses dupes.

Cet escroc fut enfin arrêté. Il allait comparaître devant la police correctionnelle quand on s'aperçut de sa première évasion. Il avait ouvert la porte du dortoir en passant le bras à travers le guichet dont une barre de fer avait été descellée, puis il avait gagné l'infirmerie. De là il était monté au grenier, et à l'aide de cordes prises dans le séchoir, il était descendu d'une hauteur de quarante pieds dans la rue.

Le lendemain, il était à Montmorillon et volait un paletot chez un hôtelier qu'il avait ensuite quitté sans le payer. Arrêté au Dorat, il fut condamné à six mois de prison et ramené à la prison de Châtellerault, d'où il s'échappait huit jours après.

Nous avons raconté sa seconde évasion dans un de nos derniers numéros ; nous n'y reviendrons donc point.

Le tribunal a condamné Simon Bort à douze ans de prison et l'a placé pendant dix ans sous la surveillance de la haute police.

Le prisonnier Bort a quitté, vendredi 26 février, la prison de Châtellerault. Il a été conduit par deux gendarmes à la maison d'arrêt de Poitiers pour être de là dirigé dans une des maisons centrales dans laquelle il doit subir sa condamnation.

On prétend que Simon Bort aurait dit à son entourage qu'il ne ferait jamais ses douze ans de prison, parce qu'il trouverait bien les moyens de s'évader encore.

(Echo de Châtellerault.)

ISABELLE LA BOUQUETIÈRE.

Eh ! quoi ! Isabelle, bouquetière trois fois bonne et trois fois jolie, est-ce bien vous qui comparaisiez samedi dernier devant le tribunal civil pour vous entendre condamner à payer 50 francs de pension à votre pauvre mère ?...

Vous, d'ordinaire si peu cruelle, vous refuseriez un morceau de pain à cette brave femme qui vous fit chef-d'œuvre, vous berga sur ses genoux et vous éleva jusqu'à l'âge des tentations comme une digne fille de Sannois que vous étiez alors ?

Est-ce vrai, cela, Isabelle, gloire de Long-champs et joie du Jockey-Club ?

Hélas ! oui, rien n'est plus certain. La belle bouquetière avait totalement oublié l'auteur de ses jours, et il n'a fallu rien moins que l'intervention de la justice pour la rappeler au sentiment de la plus stricte piété filiale.

La mère d'Isabelle, une veuve Briant, ancienne maraîchère à Sannois, était plongée dans le dénûment et ne vivait que des sous que sa fille aînée lui envoyait chaque semaine, lorsqu'elle eut l'idée de s'adresser à la bouquetière. Celle-ci occupait à Paris un fort joli appartement et gagnait bon an mal an, avec ses bouquets, de 42 à 45 mille francs. Elle pouvait donc, sans trop se gêner, donner un petit coup de main à la vieille.

Mais Isabelle refusa positivement. Devant un refus aussi formel, la veuve Briant requit l'assistance judiciaire et introduisit ainsi contre sa fille une demande de pension alimentaire à raison de deux francs par jour.

M^{re} Sevrat de Chaumeux, au nom d'Isabelle, a répondu que les ressources de la bouquetière n'étaient pas aussi considérables qu'on le supposait, qu'elles étaient soumises à de fréquents aléas, et que, d'ailleurs, ayant offert à sa mère de venir habiter avec elle, celle-ci avait refusé.

M^{re} Villebichot, pour la veuve Briant, a soutenu la demande et déclaré que les ressources de la bouquetière étaient au contraire très-sérieuses, qu'elle possédait deux maisons à Sannois, qu'elle recevait de M. de Rothschild une rente de six mille francs, sans compter le commerce toujours lucratif des bouquets, et qu'elle aurait mauvaise grâce à repousser une demande de deux francs par jour.

Le tribunal a condamné Isabelle à payer à sa mère une pension de 50 francs par mois.

Voilà donc M^{me} Isabelle condamnée à se montrer bonne fille. Qu'a-t-elle gagné à ce fâcheux débat ?... (Événement.)

Variétés.

BIZARRERIES DE QUELQUES MUSICIENS CÉLÈBRES.

La saison musicale, l'hiver achève son cours. Grâce à Dieu, nous allons sortir de ces détestables et funestes alternatives de temps sec et de temps humide, de neige et de pluie, de belles ou de maussades journées.

Comme frimas, l'hiver se présente chaque année sous un aspect triste et effrayant ; mais, comme saison particulièrement affectée aux soirées musicales, aux fêtes de famille, aux concerts, il est semé d'agréments.

Cette saison nous remet en mémoire les singularités de ces hommes illustres qui ont donné à la scène *Don Juan*, *Castor et Pollux*, *Fidélité*, *Guillaume Tell*, *Robert le Diable*. La supériorité de ces auteurs, le succès de leurs œuvres rappelle la définition que Berlioz a donnée de la musique : « C'est l'art, dit-il, d'émuover par des sons les hommes intelligents. » Aristote avait dit avant : « La musique est un art ineffable dont les dieux se sont réservé la clef. » (De fa ou de sol, sans doute.)

L'on comprendra comment alors la musique est vieille comme le monde, l'art le plus naturel. Ne sera-ce pas même le seul qui survivra à l'humanité, dans la vie future ?

Le savant professeur de Weber, Meyerbeer et autres de même trempe, l'abbé Vogler, le véritable inventeur du clavier-transpositeur, démontre que, dès le Paradis terrestre, Adam charmait les loisirs de sa félicité en fredonnant de petits airs.

Mais n'oublions pas notre sujet. Lulli, le fameux Lulli, qui composa, dans l'espace de quinze ans, dix-neuf tragédies lyriques ou grands opéras, placé d'abord dans les cuisines, annonça son goût pour la musique par son application constante à tirer des sons harmonieux de ses casseroles.

Rameau, le plus célèbre des musiciens français, s'avisait d'une espièglerie à peine

pardonnable à un enfant, afin de quitter forcément sa position d'organiste à la cathédrale de Clermont. Il forma un charivari le plus extraordinaire qu'il put imaginer, sans qu'on pût le faire taire. « Je ne jouerai jamais autrement », dit-il, si on continue à me refuser le congé que je demande. » Il obtint le congé tant désiré, et partit pour l'Italie.

Gluck, dont le nom rappelle la grande querelle des piccinistes et des gluckistes, avait besoin, pour échauffer son imagination, de se transporter au milieu d'une belle prairie.

Cimarosa, l'un des plus féconds musiciens italiens, ne composait facilement, heureusement, qu'au milieu du bruit. Il fallait à Haydn, solitaire et sombre comme Newton, la bague que lui avait envoyée le grand Frédéric.

Quant à Mozart, ce roi de la musique, il aimait à être en toilette, cheveux poudrés, manchettes irréprochables, habit de velours.

Beethoven se faisait cuisinier, allait lui-même au marché, choisissait, achetait la viande, les légumes, le beurre, les fruits, la volaille qu'on lui faisait payer fort cher. Rentré chez lui, le célèbre musicien, si justement nommé le colosse de la musique, s'installait dans sa cuisine, épluchait les herbes, garnissait le pot au feu, préparait son repas. Un jour qu'il voulut prouver son talent culinaire à quelques amis, il les invite à dîner.

Les convives arrivent, une demi-heure après l'on sert. La soupe était une bouillie grossière, le bœuf, à moitié cuit, raide et revêché, échappe au couteau et paraît être de la nature d'une vieille autruche. Les légumes nageaient dans des flots de graisse et d'eau; le rôti, sanglant d'un côté, était noir et carbonisé d'autre part.

Les inspirations musicales avaient distrahit l'illustre cuisinier, qui, à partir de ce jour, abandonna la cuillère à pot pour le clavecin qu'il n'aurait pas dû quitter.

Méhul, regardé par les connaisseurs comme l'héritier légitime de Gluck, fut traité par le premier consul, Napoléon I^{er}, comme un compositeur barbare et incapable de mélodies italiennes. L'artiste se vengea de cette critique avec tout le raffinement d'un Corse. A peu de temps de là, Méhul composa secrètement un nouvel opéra, sous un titre italien, *l'Irato*. A la première représentation, Bonaparte s'écria : Voilà de la véritable musique, et Geoffroy écrivit le lendemain dans le *Journal des Débats* : « Nous avons aperçu M. Méhul à la représentation de *l'Irato*; puisse-t-il retirer quelque profit de l'attention avec laquelle il a écouté cette admirable musique ? »

Huit jours après, le mystère fut dévoilé ! Méhul est l'auteur de *l'Irato* ! Bonaparte se tint pour gravement offensé ; jamais il ne pardonna à Méhul.

Hérod, l'auteur de *Zampa*, écrivait la musique avec une facilité qui tenait du prodige, il composait en marchant et n'écrivait jamais qu'une fois. Sa promenade favorite était les Champs-Élysées. De la place de la Concorde à la barrière de l'Etoile, tel était le champ de ses inspirations les plus heureuses.

Rossini composait ses œuvres en plaisantant, au milieu des éclats de rire provoqués par ses bouffonneries. Il était foncièrement moqueur, traitait sa gloire par dessous la jambe, riait de l'enthousiasme de ses admirateurs, n'a jamais assisté à l'exécution d'aucun de ses chefs-d'œuvre et mystifiait ceux qui lui adressaient le plus de louanges. Parlant de *Robert-le-Diable*, Rossini dit à l'époque du succès de Meyerbeer : Quant à moi je retourne en Italie, et je reviendrai quand les Juifs auront fini leur sabbat.

Meyerbeer était doué d'une finesse et d'une diplomatie rares. L'auteur de *Robert-le-Diable* n'avait que des paroles flatteuses pour Rossini, mais par derrière, sournoisement, en tapinois, il entretenait et stipendiait une troupe de dormeurs qui s'en allaient ronfler aux représentations d'*Otello*, du *Barbier de Séville*, de *Sémiramide*.

La société est un théâtre où chacun paraît sur la scène ; les vertus, les vices, les bizarreries des hommes en forment la décoration ; pendant ce temps, l'Histoire se tient debout, crayonnant les traits de ceux qui passent, et se présente ensuite aux générations futures comme un flambeau pour les éclairer.

POURQUOI LES OISEAUX MANGENT LES CAILLOUX.

Chacun sait que l'on trouve dans le gésier, estomac des oiseaux, des petites pierres, des fragments

de silex, du sable, etc., mais peut-être ne se rend-on pas bien compte du rôle de ces substances ; beaucoup les croient absorbées par suite de la glotonnerie de l'oiseau, chez qui le sens du goût serait si peu développé, qu'il avalerait indistinctement des matières inertes en même temps que ses aliments. Il n'en est rien ; c'est à la suite d'un sentiment réfléchi que l'oiseau ingurgite ces petits fragments minéraux ; ils lui sont indispensables, et sans eux le granivore serait dans l'impossibilité d'utiliser ses aliments.

Les oiseaux sont privés de dents, ils ne peuvent donc broyer leurs aliments pendant la déglutition, et ces aliments arrivent intacts dans l'estomac : C'est là que les cailloux remplissent leur rôle utile. Le gésier est une poche musculaire, revêtue à l'intérieur d'une membrane cornée : lorsque les aliments du volatile, les grains par exemple, sont introduits dans cette poche, ils sont ramollis par le suc gastrique, et une série de contractions du gésier met le bol alimentaire en mouvement : les grains se trouvent heurtés, serrés, déchirés, triturés par les cailloux et les grains de sable que contient le gésier, et bientôt suffisamment divisés pour passer dans les intestins et être digérés.

Chez les oiseaux, les cailloux et le sable du gésier jouent donc le rôle des dents chez les mammifères ; ils servent à la trituration des aliments ; comme je le disais plus haut, ils sont indispensables aux volatiles, et dans les basses-cours on doit toujours se préoccuper de mettre les volailles à même de reconstituer leur râtelier intestinal. Car ces cailloux s'usent à la longue par le frottement, et certains, selon leur nature, sont décomposés par les sucs gastriques.

L'instinct des oiseaux en domesticité les pousse, lorsqu'ils ne peuvent se procurer les fragments de silex ou les grains de sable qu'ils affectionnent, à rechercher les substances équivalentes, pouvant remplir le même rôle ; c'est ainsi qu'ils avalent des fragments de brique concassée.

Ce fait m'était dernièrement indiqué par un viel observateur, qui m'assurait que les oiseaux de basse-cour mangent du ciment. Cela est exact de tout point et j'ai pu m'en assurer une fois de plus en mettant une certaine quantité de cette substance à proximité de ma basse-cour ; en quelques jours tout avait été absorbé.

On comprend combien doivent souffrir des volatiles parqués dans une volière, une cour pavée ou tout autre endroit où ils ne peuvent reconstituer leur provision de moelles du gésier. La trituration des aliments est pénible et incomplète ; les digestions en deviennent difficiles, des maladies d'intestins se déclarent. Comme la cause agit sur toute la basse-cour, les effets se font sentir sur la masse, et souvent de prétendues épizooties n'ont d'autre origine que la méconnaissance des principes élémentaires de l'hygiène des hôtes de basse-cour.

Ayons donc toujours à la portée de nos volatiles de la ferme une provision de sable où les poules aiment tant à se rouler, et où tous trouvent le complément indispensable à leur nourriture. Donnons-leur un ample approvisionnement d'eau fraîche et limpide ; variés l'alimentation, laissons les différents volatiles picorer dans les champs, tenons les poulaillers avec une grande propreté et bien aérés, et nous aurons rarement l'occasion de déplorer les pertes qui résultent des maladies. — Jules Benoit. (Le Cultivateur.)

UN CONSEIL D'ACTUALITÉ.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds, et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer ; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

Le goudron ne guérit pas de la phthisie,

mais il apporte aux malades un grand soulagement, calme la toux qui les fatigue tant, et dans bien des cas prolonge leur existence.

C'en est déjà assez pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début d'une maladie qu'il faut prendre le remède. Un rhume négligé peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient atteints seulement d'un gros rhume ou d'une légère bronchite, alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous deux formes : à l'état d'eau de goudron et sous forme de capsules.

Autrefois, pour préparer l'eau de goudron, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau, et on agitait deux fois par jour pendant une semaine, avant de l'employer ; on obtenait ainsi un produit peu actif, très-variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, grâce au progrès, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron, qui permet à chacun de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le goudron de Guyot que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

Les *Capsules de Goudron de Guyot* sont rondes, de la grosseur d'une pilule, et s'avallent facilement sans laisser aucun goût. Sous une mince couche de gélatine, elles contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de premier choix. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, au moment du repas, peuvent remplacer l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient soixante capsules. C'est assez dire combien est minime la dépense de chaque jour.

Autant que possible, du reste, en même temps que l'on suit le traitement par les capsules de goudron, il convient de boire au repas de l'eau de goudron, pure ou coupée avec du vin.

De même que tous les bons produits, le goudron concentré et les capsules de goudron de M. Guyot, ont été le point de mire de nombreux contrefacteurs ou imitateurs qui livrent à l'acheteur un produit plus ou moins semblable à celui de l'inventeur. Nous engageons les malades à exiger sur chaque flacon la signature *Guyot*.

Dernières Nouvelles.

Hier matin, on a cru que le ministère serait constitué de la manière suivante :

Vice-président du conseil, sans portefeuille, M. Buffet.

Intérieur, M. d'Audiffret-Pasquier.

Justice, M. Dufaure.

Finances, M. Léon Say.

Affaires étrangères, M. Decazes.

Guerre, M. de Cisse.

Marine, M. de Montaignac.

Agriculture et commerce, M. de Meaux.

Travaux publics, M. Caillaux.

Instruction publique, M. Wallon.

Dans l'après-midi, tout semblait avoir été remis en question.

Dès une heure, les bruits les plus contradictoires circulaient dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus.

Les uns disaient qu'à la suite de conciliabules qui ont duré avant-hier jusqu'à minuit à la présidence, le ministère était à peu près constitué, et que tout ne dépendait plus que de M. Buffet.

MM. d'Audiffret-Pasquier, Dufaure, Léon Say auraient fait partie de cette combinai-

son ; MM. Antonin Lefèvre-Pontalis et Bardoux auraient été nommés sous-secrétaires d'Etat.

D'autres affirmaient que tout était décidément rompu depuis 11 heures et demie ; on ne connaissait pas encore les causes de cette rupture, mais on assurait qu'aucun membre de la droite modérée ne voulait faire partie d'une combinaison quelconque.

MM. Léon Say et Bardoux sont allés hier à la présidence ; on dit qu'ils ont été mandés subitement dès leur arrivée à Versailles.

Les membres du centre gauche, si le bruit de rupture se confirme, vont porter la question à la tribune ; on va jusqu'à dire que M. Buffet sera pris à partie.

Les gauches reprochent vivement à M. Buffet son insuccès, et se promettent, après l'avoir porté avec enthousiasme à la présidence, de ne plus lui donner leurs voix au prochain renouvellement du bureau de l'Assemblée.

Versailles, 9 mars, 3 heures.

Il se confirme, à la dernière heure, que la combinaison ministérielle est bien entermée pour le moment.

La plus grande agitation règne dans la salle des Pas-Perdus. On commente beaucoup la situation faite à la République Wallon par cette prolongation indéfinie de la crise ministérielle.

Toutes les gauches viennent de se réunir pour s'occuper de la question qui sera portée à la tribune, et pour chercher les moyens d'arriver à un résultat dont le besoin se fait sentir.

Tous les délégués des différents groupes qui se sont coalisés en faveur du Wallonnat sont aussi réunis en ce moment dans le cinquième bureau ; MM. Casimir Périer, d'Audiffret-Pasquier, Savary, etc., assistent à la séance.

On assure qu'il y a aussi une conférence à la Présidence.

On croit que M. Dufaure prendra la parole à la tribune au nom du centre gauche.

La combinaison ministérielle a échoué parce que le maréchal aurait refusé de se prêter à certaines modifications dans l'armée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance d'hier mardi a été ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Buffet.

Sans faire aucune allusion à la crise ministérielle, M. Buffet s'est contenté de prononcer les quelques paroles suivantes :

« Messieurs,

» Les marques de sympathie que mes collègues m'ont témoignées dans l'une des circonstances les plus douloureuses de ma vie m'ont profondément touché ; permettez-moi, messieurs, de vous en remercier. »

De rares applaudissements se font entendre après ces mots.

L'Assemblée passe à la discussion de la loi sur les cadres.

On remarque un certain nombre d'officiers qui assistent à la séance.

M. Dufaure occupe sa place à l'Assemblée.

L'Assemblée est agitée et distraite ; on attend avec curiosité des nouvelles de la réunion qui se tient à la Présidence.

M. d'Audiffret-Pasquier vient de s'y rendre en toute hâte.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4674. — 6 Mars 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : *L'attente* ; — Les tombes de Molière et de La Fontaine ; — L'atelier de Corot ; — Quelques notes sur l'expédition de Francis Garnier au Tonking ; — *Geneviève de Brabant*, au théâtre de la Gaîté ; — Magasins du Bon Marché : la galerie des tableaux. — Hiyouko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Bulletin bibliographique. — Le violon de faïence. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Corot peignant d'après nature. — Echechs. — Gravures : *L'attente*, d'après Mayer, de Brême. — Les tombeaux de Molière et de La Fontaine au Père-Lachaise. — La chambre mortuaire de Corot ; — L'atelier de Corot. — L'expédition de M. F. Garnier au Tonking : la citadelle d'Ha-Noï et le fleuve du Tonking. — *Geneviève de Brabant*, au théâtre de la Gaîté. — Le violon de faïence (7 gravures). — Grands magasins du Bon Marché : la galerie des tableaux. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Corot peignant d'après nature. — Rébus.

UN JOURNAL PARLEMENTAIRE.

Députés fondateurs :

MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, général Billot, Boucau, Charlon, Crémieux, Faye, Fourcand, Grévy, Jozon, O. de La Fayette, Leroyer, Lucet, Méline, Rameau, Riondel, Léon Robert, Ch. Roland, Sénard, Tassin, Turquet, Warnier, Wilson, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion Nationale est le Seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion Nationale.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

Bureaux : rue Coq-Héron, 5, Paris.
L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE : Le Siège de Paris, un beau volume in-8°.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilori.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,

chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 50 ; 2 kil., 14 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAUD, épicerie, rue Saint-Jean ; M. GONDRAUD, épicerie, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C°, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	20	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	715	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	637	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	»	»	Crédit Mobilier.	593	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1280	»	»
5 % jouiss. novembre.	102	85	»	Crédit foncier d'Autriche.	585	»	»	Société autrichienne, j. janv.	692	50	»
Obligations du Trésor, L. payé.	463	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	377	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	298	»	»	Est, jouissance nov.	547	50	»	Orléans.	303	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	950	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	304	»	»
— 1865, 4 %	485	»	»	Midi, jouissance juillet.	885	»	»	Est.	300	»	»
— 1869, 3 %	320	»	»	Nord, jouissance juillet.	1175	»	»	Nord.	307	50	»
— 1871, 3 %	289	»	»	Orléans, jouissance octobre.	935	»	»	Ouest.	299	25	»
— 1875, 4 %	454	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	615	»	»	Midi.	299	75	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	15	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	286	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	552	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	930	»	»	Vendée.	258	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	62	50	»	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	340	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	940	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LOUIS GULLON.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Guillon, commerçant à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter, le vendredi 19 mars 1875, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil dudit tribunal, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat.

Le commis-greffier assermenté, (132) L. BONNEAU.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE MAISON DE MÂTRE

En parfait état,

Située à 100 mètr. du bourg de Louerre et à 9 kilomètres de Gennes.

Elle se compose : au rez-de-chaussée, d'un grand salon, salle de billard, vestibule, salle à manger, cuisine et décharge ; au premier étage, de quatre chambres à feu ; au deuxième étage, de quatre autres chambres à feu ; grenier carrelé au-dessus ;

Buanderie, remise, écuries, etc. ; Grande serre, de construction récente, cour plantée, avenue, tour, jardin anglais, jardin potager, verger, vigne, terres, futaies et bois ; le tout d'un tenant et d'une contenance de 58 hectares environ.

On pourra ajouter des terres ou vignes très-rapprochées de la maison.

S'adresser au notaire. (133)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETITE MAISON

Située à Bagnoux, sur le chemin de la Pierre-Couverte à la vieille église, avec écurie, jardin, cellier, et 16 ares 50 centiares environ de vigne ;

Le tout en un tenant, joignant M. Beaumont au levant.

S'adresser, pour visiter, à M. SUREAU, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER. (119)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

D'UN FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE

Le dimanche 21 mars 1875, à midi, il sera procédé, en l'étude dudit M^e Le Blaye, en vertu : 1^o d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du 25 janvier 1875 ; 2^o d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de ladite ville, en du 5 mars dernier ; le tout enregistré, à la vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce de boulangerie, sis rue des Capucins, 22, à Saumur, actuellement exploité par les époux Briauveau, et comprenant : l'achalandage, le droit à un bail de la maison dans laquelle s'exploite le fonds de commerce, un pétrin, une couche, deux tréteaux, six pelles en bois, deux rouables, une pelle en fer, soixante pailions, douze toiles de couche, deux étouffoirs, un bassin en cuivre, une chaudière en cuivre, un comptoir en bois, une bascule, une série de poids, deux étagères en bois blanc, un couteau monté et une romaine ;

Le tout sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Il est fait observer que la maison dans laquelle s'exploite la boulangerie sera mise en vente le même jour et par devant ledit M^e Le Blaye, sur la mise à prix de 4,000 francs, et que, si l'acquéreur du fonds de commerce n'achète pas la maison, il aura droit à un bail d'icelle dont la durée est déterminée par le cahier des charges déposé en l'étude de M^e Le Blaye.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e LE BLAYE, notaire ; soit à M^e POULET et ALBERT, avoués à Saumur. (127)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milon, libraire.

S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE,

Située à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BOUTIQUE ET CHAMBRES,

au rez-de-chaussée, rue Saint-Nicolas, n° 67.

S'adresser à M. MONESTÉ-LASNIER, rue Saint-Nicolas, n° 67. (134)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

UN HOMME, de trenten ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

